



SMART CHECK 2021-2022 : CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le programme Smart Check 2021-2022 se déroulera du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022 (inclus). Smart Check est proposé pour toute machine automotrice AGCO de cinq ans ou plus non déjà couverte par un contrat d'entretien ou de couverture en réparations AGCO en cours.
2. Le programme Smart Check est uniquement proposé par les concessionnaires AGCO participants. Toutes les inspections et les travaux ultérieurs sont effectués par des techniciens qualifiés et équipés. L'offre Smart Check n'est disponible qu'auprès des concessionnaires participants. Certains concessionnaires peuvent choisir de ne pas participer au programme pendant toute sa durée.
3. Les décisions d'AGCO concernant tout aspect du programme Smart Check sont définitives et irrévocable.
4. AGCO se réserve le droit d'interrompre, d'invalider, d'annuler, de suspendre ou de modifier le programme Smart Check si cela s'avère raisonnablement nécessaire.
5. Le programme Smart Check est régi par le droit suisse. Les clients participants se soumettent à la compétence des tribunaux suisses.